

RÉPARTITION BUDGET 2018

Le budget 2018 a d'ores et déjà montré que le gouvernement ne comptait pas financer le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche à la hauteur des missions qui lui sont confiées par la loi.

Or, les CA des établissements doivent adopter en ce moment leur budget pour l'année civile 2018. À cette occasion, les élu.e.s CNESER constatent :

- que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) n'est que partiellement compensé dans les dotations de l'État ;
- que la hausse de la démographie étudiante n'est pas prise en compte dans l'allocation des moyens ;
- que les « gels » de postes de fonctionnaires titulaires ou leur transformation en postes de contractuel.le.s ou de vacataires sont en hausse du fait des effets négatifs de l'autonomie budgétaire des universités, ce qui contribue à la dégradation des conditions de travail des personnels enseignants et administratifs. Les établissements manquent de bras pour exécuter leur budget : si personne n'est irremplaçable, à l'université, personne n'est remplacé !

Abonder les postes, compenser totalement le GVT, prendre en compte l'augmentation de la population étudiante, améliorer les conditions de travail doit être la priorité du gouvernement pour un accueil digne des étudiant.e.s et pour leur réussite. Le renforcement du financement par appels à projets (Projet d'Investissement d'Avenir) ne répond pas à ces objectifs. Cela renforce les inégalités entre établissements et entre formations au sein d'un même établissement, sans garantir la pérennité des financements.

Augmenter la charge de travail des personnels avec les nouvelles modalités d'entrée en licence, alors même que les conditions d'exercice de nos métiers empirent, n'est pas une solution acceptable. Dans un tel contexte, il sera humainement et matériellement impossible de renforcer les dispositifs d'accompagnement pour les étudiant.e.s en difficulté au cours de leur parcours universitaire.

Les élu.e.s CNESER exigent d'urgence un plan de création d'emplois statutaires, intégrant des dispositifs de régulation nationale permettant le respect de toutes les maquettes de formation et le fléchage des moyens, notamment vers les premiers cycles universitaires et surtout la L1, garantissant l'égalité territoriale et permettant un développement pérenne de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin de répondre en urgence à la situation de crise des universités devant faire face à l'afflux démographique des étudiant.e.s du baby-boom 2000. ■

Paris, le 14 décembre 2017

POUR : 32
CONTRE : 13
ABSTENTION : 18